N° 151

rejeté

SÉNAT

le 29 septembre 1982 QUATRIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 1981-1982

PROJET DE LOI

REJETÉ PAR LE SÉNAT

modifiant l'article L. 680 du Code de la santé publique relatif aux activités de secteur privé dans les établissements d'hospitalisation publics.

Le Sénat a rejeté, en première lecture, le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture.

Délibéré, en séance publique, à Paris le 29 septembre 1982.

Le Président,

Signé: ALAIN POHER.

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7° législ.): 853, 961 et in-8° 188.

Sénat: 430 et 509 (1981-1982).